

11.10.2017

## Conditions générales de vente

*Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent aux prestations de services fournies par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine dont le siège social est situé à Bordeaux (2 place de la Bourse - CS 91942 - 33050 Bordeaux cedex).*

### 1. Objet

**1.1.** Les présentes CGV ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la CCI Nouvelle-Aquitaine fournit des prestations de services, dont notamment :

- prestations de services fournies dans le cadre de l'accompagnement individuel : études, conseils, prospections commerciales, etc. (« **Appui individuel** »)
- prestations de services fournies dans le cadre de l'accompagnement collectif : formations, réunions d'information, séminaires, salons, rencontres d'affaires, rencontres d'acheteurs, accompagnement dans les démarches de lobbying, etc. (« **Actions collectives** »).

**1.2.** Les prestations de services de la CCI Nouvelle-Aquitaine s'adressent à des clients professionnels dont, notamment (liste non-exhaustive) : entreprises, organismes professionnels, clusters, syndicats, établissements consulaires, pôles de compétitivité, associations, etc. (« **Client(s)** »). Les Clients de la CCI Nouvelle-Aquitaine ne peuvent donc pas se prévaloir des dispositions du Code de la consommation, en particulier du droit de rétractation.

### 2. Champ contractuel

**2.1.** Les présentes CGV sont complétées par les conditions particulières de vente, prévues dans les documents transmis par la CCI Nouvelle-Aquitaine aux Clients à titre d'offre commerciale (« **Conditions Particulières** ») :

- la fiche produit et le bon de commande, pour l'Appui individuel,
- le document de présentation de l'évènement (la plaquette) comprenant les conditions de participation et le bulletin d'inscription, pour les Actions collectives.

**2.2.** La signature du bon de commande/bulletin d'inscription par le Client vaut conclusion de la vente, acceptation des Conditions Particulières et adhésion aux présentes CGV. Les CGV et les Conditions Particulières ainsi acceptées forment le contrat entre les parties (« **Contrat** »).

- 2.3.** Les présentes CGV ainsi que les Conditions Particulières expriment l'intégralité de l'accord entre la CCI Nouvelle-Aquitaine et le Client. Les parties ne pourront donc se prévaloir d'aucun autre document, contrat ou échange antérieurs à la signature du bon de commande ou du bulletin d'inscription.
- 2.4.** En cas de contradiction entre les Conditions Particulières et les présentes CGV, les dispositions des Conditions Particulières priment.
- 2.5.** En cas de contradiction avec tout document émis par le Client, notamment ses conditions générales d'achat, les présentes CGV et les Conditions Particulières priment.
- 2.6.** Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- 2.7.** La CCI Nouvelle-Aquitaine peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui sont consultables en ligne sur le site internet de la CCI Nouvelle-Aquitaine au moment de la commande. Le Client en prend connaissance et les accepte, sans réserve, en signant le bon de commande ou le bulletin d'inscription.
- 2.8.** Le Client reconnaît avoir sollicité et reçu toute l'information nécessaire et/ou complémentaire pour passer sa commande en toute connaissance de cause.

### **3. Prix**

- 3.1.** Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises, dans l'Offre Commerciale. Est applicable la TVA en vigueur au jour de la réalisation de la prestation de service.
- 3.2.** La CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment avant la signature du bon de commande/bulletin d'inscription par le Client, sans préavis ou autre formalité. Le prix applicable est celui qui est indiqué sur le bon de commande/le bulletin d'inscription signé par le Client.
- 3.3.** Nonobstant les dispositions ci-avant, les prix correspondant aux prestations de services éligibles aux aides financières octroyées par la Région Nouvelle-Aquitaine (« **Aide(s) financière(s)** »), n'ont qu'une valeur indicative et sont établis sous réserve de l'obtention effective de l'aide respective.
- 3.4.** Les prix des prestations de service ne comprennent pas les frais directs engagés par le Client, notamment :
- les frais de transport ;
  - les frais d'hébergement et de repas ;
  - les assurances annulation, rapatriement, accident ;
  - les assurances relatives aux pertes, vols, ou destruction de biens et colis de toute nature ;
  - les frais d'acheminement de la documentation ;
  - les frais d'expédition des échantillons ;
  - les dépenses personnelles.

#### **4. Commande**

- 4.1.** Afin de passer une commande, le Client doit transmettre à la CCI Nouvelle-Aquitaine le bon de commande/le bulletin d'inscription complété et signé.
- 4.2.** Le Client atteste de l'exactitude des informations transmises à l'occasion de la commande et en assume la responsabilité.
- 4.3.** La réception par la CCI Nouvelle-Aquitaine du bon de commande/bulletin d'inscription signé par le Client rend exigible le paiement de l'intégralité du prix correspondant à la prestation.

#### **5. Modalités de paiement**

- 5.1.** Les paiements doivent être effectués en euros, à la réception de la facture.
- 5.2.** La facture est envoyée à l'adresse indiquée par le Client sur le bon de commande/bulletin d'inscription.
- 5.3.** Le Client est tenu d'effectuer le paiement exclusivement par une des modalités suivantes :
  - **soit par virement**, aux coordonnées du compte bancaire suivant : BNP Paribas Bordeaux - Code Banque 30004 - Code guichet 00320 - N° de compte 00023535768 - Clé RIB 70. (IBAN : FR76-3000-4003-2000-0235-3576-870 ; BIC : BNPAFRPPSAE),
  - **soit par chèque**, libellé à l'ordre de la CCI Nouvelle-Aquitaine, signé et présentant le montant total à payer.
- 5.4.** Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date limite de paiement, sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux de ces pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal connu au moment de la conclusion du Contrat. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due en cas de retard de paiement.

#### **6. Exécution des commandes**

- 6.1.** La CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de conditionner le traitement d'une commande par la réception du paiement intégral correspondant.
- 6.2.** Lorsque la CCI Nouvelle-Aquitaine a déjà perçu certaines sommes au titre d'une commande non-finalisée à cause d'un non-respect des modalités de paiement, la CCI Nouvelle-Aquitaine pourra les conserver.
- 6.3.** La CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de refuser une commande dans chacun des cas suivants :
  - l'existence d'un litige relatif au paiement d'une commande antérieure du Client ;
  - le Client ne remplit pas les conditions d'éligibilité à l'Aide financière correspondant à la prestation respective ;

- le Client n'a pas fourni les informations, documents ou éléments nécessaires à la CCI Nouvelle-Aquitaine pour la bonne exécution d'une prestation de service, ou n'a pas respecté une ou plusieurs des obligations qui étaient à sa charge.

**6.4.** La CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de reporter une prestation de services, notamment dans les cas suivants :

- le Client ne respecte pas ses engagements contractuels ;
- les conditions d'octroi de l'aide financière correspondant à la prestation ne sont pas ou plus réunies ;
- le Client ne remplit pas ou plus les conditions d'éligibilité à l'Aide financière correspondant à la prestation respective ;
- retrait d'aide financière correspondant à la prestation de services respective.

**6.5.** Lorsque la participation d'un Client à une Action collective dépend de la validation par un partenaire local, la CCI Nouvelle-Aquitaine ne sera pas tenue à l'exécution de la commande en cas de défaut de ladite validation.

## **7. Retrait de financement**

**7.1.** Lorsque la CCI Nouvelle-Aquitaine est contrainte d'annuler une prestation de services pour cause de retrait d'aide financière, celle-ci pourra conserver les sommes versées à concurrence des dépenses déjà engagées au titre de la prestation de service respective. Le solde sera restitué aux entreprises, mais aucune indemnité ne sera due à titre de dommages et intérêts.

**7.2.** Le montant de l'aide financière ne viendra pas en déduction des frais réellement engagés.

## **8. Désinscription**

**8.1.** Le Client peut se désinscrire d'une Action collective en adressant une demande de désinscription à la CCI Nouvelle-Aquitaine par lettre recommandée avec avis de réception.

**8.2.** Tous les frais engagés par la CCI Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires et fournisseurs éventuels jusqu'à la date de désinscription seront répercutés sur le Client sous la forme d'une retenue sur le prix d'inscription, comme suit :

- en cas de désinscription à une date antérieure aux six (6) mois précédant la date de début de l'Action collective, la CCI Nouvelle-Aquitaine appliquera une retenue sur le prix d'inscription en montant égal avec celui des frais engagés ;
- en cas de désinscription à une date comprise entre six (6) et trois (3) mois précédant la date de début de l'Action collective, la CCI Nouvelle-Aquitaine appliquera une retenue sur le prix d'inscription à hauteur de 50 % et minimum égal avec le montant des frais engagés;
- en cas de désinscription dans les trois (3) mois précédant la date de début de l'Action collective, la CCI Nouvelle-Aquitaine appliquera une retenue sur le prix d'inscription à hauteur de 100%.

**8.3.** La date de début de l'Action collective sera indiquée dans les Conditions Particulières.

**8.4.** La date de désinscription est la date de l'avis de réception de la demande par la CCI Nouvelle-Aquitaine.

**8.5.** En complément de la retenue sur le prix telle que détaillée ci-avant, la CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de répercuter sur le Client les autres éventuelles conséquences appliquées par ses partenaires (par exemple, des pénalités de désinscription).

## **9. Force majeure**

**9.1.** Les cas de force majeure comprennent notamment les conflits de travail (grève), les inondations, les incendies, les conflits armés (guerre, émeute, insurrection...), les difficultés de transport ainsi que toute autre cause extérieure entravant la réalisation d'une prestation par la CCI Nouvelle-Aquitaine ou par ses partenaires, ses fournisseurs ou ses co-contractants (« **Force Majeure** »).

**9.2.** Lorsque la CCI Nouvelle-Aquitaine est contrainte d'annuler une prestation de services pour cause de Force Majeure, celle-ci pourra conserver les sommes versées à concurrence des dépenses déjà engagées au titre de la prestation de services respective. Le solde sera restitué au Client, mais aucune indemnité ne sera due à titre de dommages et intérêts.

## **10. Remboursement frais directs**

Les frais directs engagés par le Client en lien avec sa commande (titres de transport, hébergement, assurances, etc.), ne sont, en aucune circonstance, remboursés par la CCI Nouvelle-Aquitaine.

## **11. Obligations des parties**

### **11.1. Obligations de la CCI Nouvelle-Aquitaine**

**11.1.1.** Les prestations de services proposées par la CCI Nouvelle-Aquitaine mettent à sa charge une obligation de moyen. La CCI Nouvelle-Aquitaine s'engage en particulier à fournir tous les moyens humains adéquats et à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation.

**11.1.2.** Lors de l'exécution de la prestation, des conseillers de la CCI Nouvelle-Aquitaine peuvent être amenés à intervenir chez le Client : ils restent alors sous l'autorité et la responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine.

**11.1.3.** La prestation est réalisée sur la base des informations et documents que le Client a transmis à la CCI Nouvelle-Aquitaine par écrit ou lors des entretiens (y compris téléphoniques) et échanges. Ils sont considérés comme exacts et sincères. Les recommandations formulées par la CCI Nouvelle-Aquitaine dans le cadre ou à l'issue de la prestation, correspondent à la situation de l'entreprise telle qu'elle a été décrite par le Client au moment des entretiens et échanges. La CCI Nouvelle-Aquitaine décline toute responsabilité en cas d'omission, d'insuffisance, d'inexactitude ou d'erreur concernant les informations ou les documents qui lui sont transmis par le Client.

## **11.2. Obligations du Client**

- 11.2.1.** Le Client s'engage à respecter l'ensemble des engagements et obligations issus du Contrat, notamment il s'engage à régler le prix et à respecter les modalités de paiement mentionnées dans les présentes CGV et dans les Conditions Particulières.
- 11.2.2.** Le Client s'engage à fournir à la CCI Nouvelle-Aquitaine tous les moyens utiles à l'exécution de la prestation de services. Il s'engage en particulier à indiquer nommément les personnes qui seront les interlocuteurs des conseillers de la CCI Nouvelle-Aquitaine, à honorer les rendez-vous et à fournir l'ensemble des informations et documents utiles à l'exécution de la prestation de la CCI Nouvelle-Aquitaine. Le Client s'engage à utiliser les outils mis à sa disposition par la CCI Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la réalisation de la prestation, conformément aux conditions d'utilisation indiquées par la CCI Nouvelle-Aquitaine.
- 11.2.3.** Le Client s'engage à fournir à la CCI Nouvelle-Aquitaine toutes les informations, les documents et les éléments requis afin que la CCI Nouvelle-Aquitaine puisse apprécier l'éligibilité du Client à ses prestations de services, y compris aux prestations qui intègrent des Aides financières. Par ailleurs, le Client s'engage à informer la CCI Nouvelle-Aquitaine de tout changement de sa situation, susceptible d'avoir une incidence sur son éligibilité. À défaut, la CCI Nouvelle-Aquitaine sera fondée, à tout moment, à refuser, annuler, suspendre ou reporter l'exécution d'une prestation de services.
- 11.2.4.** Si la prestation nécessite une ou plusieurs visites dans ses locaux, le Client s'engage à fournir la logistique d'accueil requise.
- 11.2.5.** Le Client s'engage à respecter le programme de participation à une Action collective, dès l'envoi de son bulletin d'inscription, ainsi que toutes les règles pouvant être imposées par l'organisateur.
- 11.2.6.** Le Client s'engage à répondre aux questionnaires soumis par la CCI Nouvelle-Aquitaine à l'issue des prestations.
- 11.2.7.** Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses personnels l'ensemble des règles de sécurité et de déontologie qui seront imposées au regard de la nature des prestations réalisées par la CCI Nouvelle-Aquitaine.
- 11.2.8.** Le Client s'interdit formellement d'utiliser ou de redistribuer à des fins commerciales ou non commerciales les produits et les prestations ainsi que le savoir-faire de la CCI Nouvelle-Aquitaine, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la CCI Nouvelle-Aquitaine. De manière générale, le Client s'engage à ne pas concurrencer les prestations de la CCI Nouvelle-Aquitaine.

## **12. Confidentialité**

Les informations transmises par le Client à la CCI Nouvelle-Aquitaine sont considérées comme strictement confidentielles dans la mesure où elles n'ont pas été rendues publiques par d'autres voies. Le Client indiquera à la CCI Nouvelle-Aquitaine les informations et/ou les documents ayant un caractère confidentiel et ceux qui peuvent être remis aux partenaires potentiels. Les résultats des prestations réalisées (notamment les biens livrables) par la CCI Nouvelle-Aquitaine pour le

compte du Client, sont strictement confidentiels. La CCI Nouvelle-Aquitaine s'engage à ne pas les diffuser sans l'accord exprès du Client.

### **13. Propriété intellectuelle**

- 13.1.** Les biens livrables relèvent de la législation française et internationale sur la propriété intellectuelle.
- 13.2.** La vente d'un service comportant un livrable n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle appartenant à la CCI Nouvelle-Aquitaine au bénéfice du Client. Tous les droits de reproduction sont réservés.
- 13.3.** Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du contenu des biens livrables, faite en dehors de l'usage interne du Client destinataire de la prestation, est interdite sans le consentement exprès de la CCI Nouvelle-Aquitaine. À défaut, cela constituera un délit de contrefaçon. En cas de consentement donné par la CCI Nouvelle-Aquitaine aux fins de reproduction ou de représentation, le Client s'engage à respecter l'intégrité physique et intellectuelle de l'œuvre, en évitant toute adjonction, extraction, modification ou adaptation. Il s'engage également à citer la source sous la forme suivante :  
**« © CCI Nouvelle-Aquitaine, tous droits réservés. Toutes reproductions et représentations sont interdites ».**

### **14. Modes de communication**

Sauf lorsqu'un formalisme spécifique est expressément imposé, le Client reconnaît la validité et la valeur probante des courriers électroniques (courriels) échangés avec la CCI Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'exécution du Contrat et leur attribue la même valeur qu'un courrier postal.

### **15. Responsabilité**

- 15.1.** Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la nature et de la destination des prestations proposées, de leurs modalités d'utilisation, et s'assure de l'adéquation des prestations commandées à ses besoins ; il est seul responsable de ce choix, de telle sorte que la responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine ne peut être recherchée à cet égard.
- 15.2.** Compte tenu de l'obligation de moyen à la charge de la CCI Nouvelle-Aquitaine, sa responsabilité ne pourra être engagée que si la preuve de sa faute est rapportée. Elle ne peut être engagée pour des éléments contractuels ou extracontractuels ne relevant pas de la stricte exécution de ses obligations.
- 15.3.** Plus particulièrement, la CCI Nouvelle-Aquitaine ne saurait être tenue pour responsable de la mauvaise utilisation des informations par le Client, du fait (action, omission, manquement, etc.) d'un tiers, de la conformité et l'adéquation des prestations aux besoins du Client, du respect de la législation du pays où la prestation est effectuée, du nombre et de la qualité des rendez-vous obtenus dans le cadre d'une prestation, ainsi que, plus globalement, du résultat des prestations de mise en relation avec des tiers, etc....

- 15.4.** La CCI Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée lorsque le retard, la mauvaise exécution ou l'inexécution du Contrat est imputable au Client ou qu'elle est liée à un cas de Force Majeure.
- 15.5.** La CCI Nouvelle-Aquitaine ne pourra, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée en cas de dommage résultant d'un défaut de sécurité, d'un manquement déontologique, d'une faute ou d'une négligence de la part du Client.
- 15.6.** Les informations de nature réglementaire fournies au Client ont un caractère purement indicatif et n'ont pas valeur de conseil juridique. Ces informations n'ont pas vocation à fournir une réponse exhaustive et ne peuvent pas remplacer une consultation approfondie. En conséquence, elles ne peuvent engager la responsabilité de leur auteur ou de la CCI Nouvelle-Aquitaine, en raison de leur éventuelle imprécision ou inexactitude. La CCI Nouvelle-Aquitaine décline toute responsabilité quant à ces contenus.
- 15.7.** La CCI Nouvelle-Aquitaine ne répond, lorsque sa responsabilité est engagée, que des seuls dommages matériels directs, personnels et certains. Le Client ne pourra en aucun cas prétendre à l'indemnisation de dommages indirects et immatériels, tels que, notamment, le préjudice d'exploitation, la perte de bénéfice, la perte de données, le préjudice commercial ou la perte de chance.
- 15.8.** Dans le cas où la responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine serait engagée, l'indemnité à laquelle le Client pourrait prétendre est plafonnée au prix de la prestation.
- 15.9.** Il est expressément convenu que le Client renonce à tout recours qu'il serait en droit d'engager tant contre la CCI Nouvelle-Aquitaine que contre ses assureurs, au titre des dommages autres que les dommages matériels directs, personnels et certains, d'un montant au maximum égal au prix de la prestation. En outre, le Client s'engage à obtenir pareille renonciation de la part de ses assureurs.

## **16. Matériel**

- 16.1.** Pour honorer ses prestations, la CCI Nouvelle-Aquitaine peut être amenée à mettre à la disposition du Client, des matériels de toute nature (mobilier, outils technologiques, etc.).
- 16.2.** Pendant la durée d'utilisation des matériels mis à sa disposition, le Client en assume la responsabilité pleine et entière (perte, dommages, vols, etc.).
- 16.3.** La responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dommage résultant d'une mauvaise utilisation des matériels.
- 16.4.** La mise à disposition du Client des matériels ne comporte pas un transfert de propriété ; le Client est tenu de les restituer à la fin de l'exécution des prestations.
- 16.5.** En cas d'impossibilité de restituer les matériels dans leur état d'origine, le Client s'engage à les rembourser et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la CCI Nouvelle-Aquitaine ou autre partie pourrait prétendre.



## **17. Référence commerciale**

La CCI Nouvelle-Aquitaine pourra citer le nom et les logos de ses Clients à titre de référence commerciale sans qu'aucune contrepartie soit due.

## **18. Assurances**

- 18.1.** La CCI Nouvelle-Aquitaine n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents et vols de toutes natures pouvant survenir à l'occasion d'une prestation de services. Le Client est tenu à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet (hormis l'assurance obligatoire souscrite avec les visas).
- 18.2.** Ainsi, le Client s'engage à souscrire, auprès de toute compagnie de son choix notoirement solvable, une police d'assurance garantissant ses propres dommages, ainsi que sa responsabilité civile afin de couvrir tous les dommages matériels, corporels et/ou immatériels susceptibles d'être causés directement ou indirectement à la CCI Nouvelle-Aquitaine et/ou aux tiers, ainsi que tous risques spéciaux liés à son activité, pour toute la durée d'une prestation de services.
- 18.3.** Les événements et limites de garantie seront indiqués sur l'attestation d'assurance et devront être au moins équivalents aux montants de garantie pratiqués par les usages de la profession du Client.
- 18.4.** En aucun cas, le Client ne pourra invoquer l'existence des polices d'assurance, une insuffisance de couverture ou encore des franchises ou les exclusions, ou plus généralement une difficulté quelconque qui pourrait lui être opposée par l'assureur en cas de sinistre pour obtenir une indemnisation de ses dommages de la part de la CCI Nouvelle-Aquitaine ou une limitation de sa responsabilité dans ses relations avec la CCI Nouvelle-Aquitaine.

## **19. Fin du Contrat**

- 19.1.** En cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations par le Client, la CCI Nouvelle-Aquitaine pourra mettre fin au Contrat avec effet immédiat, cinq (5) jours calendaires après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. La fin du Contrat qui en résulte ne donne lieu à aucun remboursement ou indemnisation au profit du Client.
- 19.2.** Le fait pour la CCI Nouvelle-Aquitaine de tolérer une situation ne saurait être interprétée comme une renonciation à faire valoir ses droits.

## **20. Indépendance des parties**

- 20.1.** Le Client et la CCI Nouvelle-Aquitaine reconnaissent agir chacun pour leur propre compte.
- 20.2.** Le Contrat formé entre les parties sur la base de ces CGV ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par le Client à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

## **21. Cession**

Les commandes passées en vertu des présentes CGV ne pourront faire l'objet d'une cession totale ou partielle, de la part du Client, à titre onéreux ou gracieux, sans l'accord écrit et préalable de la CCI Nouvelle-Aquitaine.

## **22. Droit applicable**

Toutes les contestations relatives aux ventes de services conclues par la CCI Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, des Conditions Particulières et des autres documents contractuels entre les parties sont régies par la loi française.

## **23. Règlement de litiges – Juridiction compétente**

Tout litige fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution à l'amiable, à défaut, la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent de Bordeaux.

## **24. Relation Clients**

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut adresser un courriel à : [contact@nouvelle-aquitaine.cci.fr](mailto:contact@nouvelle-aquitaine.cci.fr).